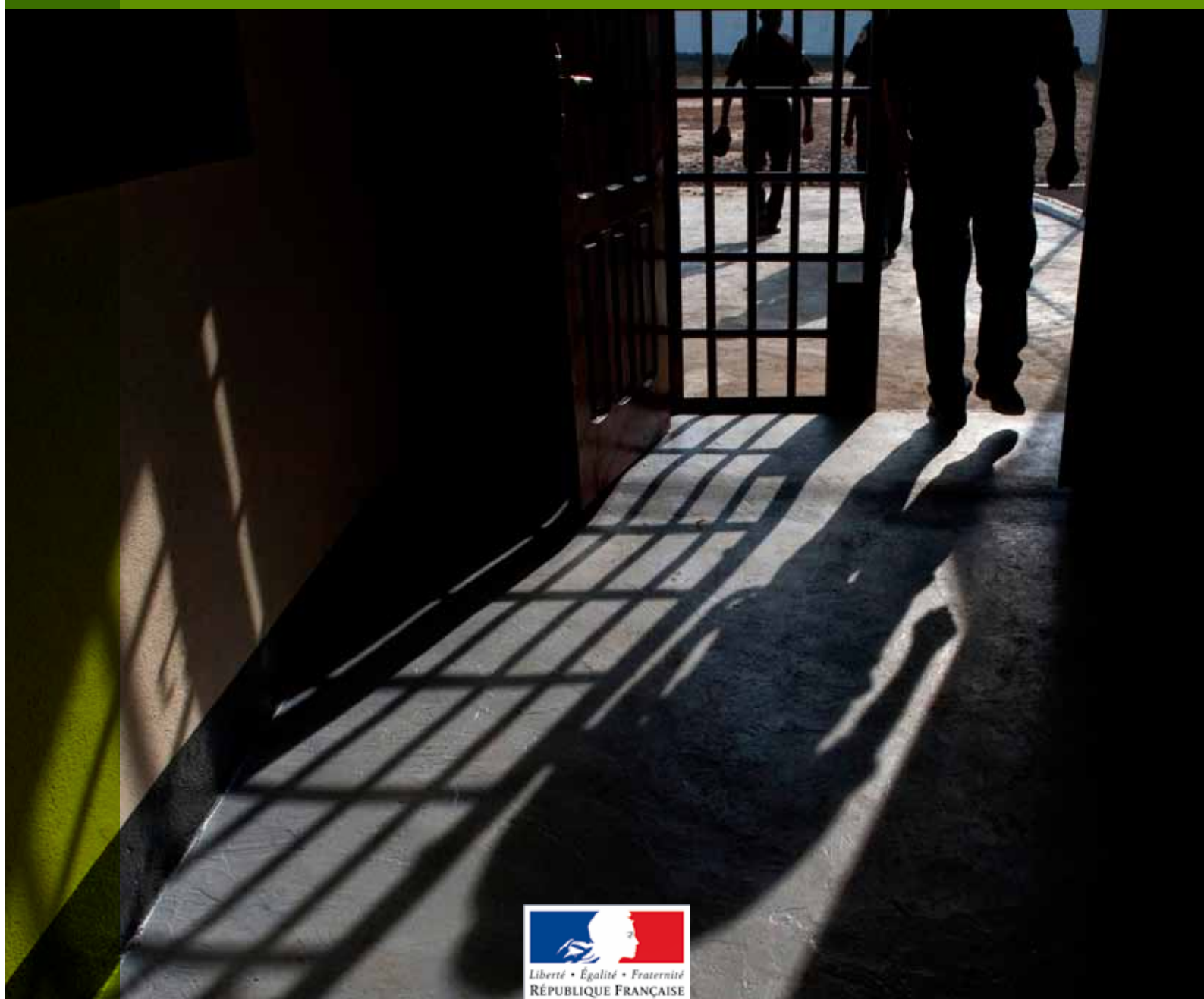


La gouvernance démocratique

et les droits de l'homme

2010



Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats

Le mot de François Zimeray, ambassadeur pour les droits de l'homme



Si l'on devait résumer en un minimum de mots le sens de l'action de la France en matière de droits de l'homme, je dirais qu'elle consiste à **transformer les droits de l'homme en droits**, c'est-à-dire passer de l'idéal invoqué à la norme appliquée. Cette rencontre entre l'idéal et le réel est sans conteste la part la plus difficile de notre action. Elle nous confronte à tous les obstacles que le monde oppose à l'avancée des droits. Mais elle est exaltante parce que la dimension humaine y est toujours présente. Dans des domaines aussi variés que l'accès aux soins, la formation des journalistes, les conditions carcérales, ou la démobilisation des enfants soldats, la France est présente et agit. Ces actions sont fidèles à la stratégie arrêtée par le ministre des Affaires étrangères et européennes en matière de droits de l'homme. La publication de cette brochure répond à **l'exigence de responsabilité** qui doit être au cœur de notre action. Faire ce que l'on dit, mais aussi dire ce que l'on fait, mettre en place des indicateurs de suivi, évaluer l'efficacité de nos politiques sont pour nous autant d'exigences. Car si la France s'engage dans le combat pour les droits de l'homme, c'est avec l'obsession de servir les principes attachés à son nom comme les intérêts des enfants, des femmes et des hommes qui placent en elle leur espérance.

L'action en faveur du respect des droits de l'homme est un élément central de la **stratégie interministérielle sur la gouvernance démocratique**, adoptée en décembre 2006. Les programmes de coopération menés dans ce domaine s'articulent autour des priorités portées avec force par la France sur la scène politique internationale, et permettent de leur donner une application concrète : droits des enfants, droits des femmes, liberté d'expression, lutte contre l'impunité et soutien à la justice pénale internationale, lutte contre la peine de mort et contre la torture, condamnation des disparitions forcées, soutien aux défenseurs des droits de l'homme, lutte contre la traite des êtres humains, lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre. Ces projets sont conduits en partenariat avec des ONG, avec des organisations internationales ou avec d'autres pays. La mise en place du fonds de soutien « Droits de l'Homme, orientation sexuelle et identité de genre » est un exemple particulièrement novateur. Au-delà de ces thématiques, **la France**

LES FICHES-REPÈRES DISPONIBLES

Ces fiches portant sur des thématiques prioritaires droits de l'homme synthétisent les actions soutenues par le MAEE.

Déjà parues :

- Droits des enfants dans les conflits armés ;
- Droits des femmes ;
- Droits de l'homme, orientation sexuelle et identité de genre (LGBTI).

Ces fiches sont disponibles sur www.diplomatie.gouv.fr

s'attache aussi à promouvoir les droits de l'homme de manière transversale : qu'il s'agisse de contribuer à la prévention des crises, de réformer les secteurs de sécurité ou la justice, ou encore d'assurer une meilleure transparence dans les industries extractives, c'est au final la personne humaine qui est au cœur des processus, et dont nous cherchons à faire progresser les droits.



Christian Masset,
Directeur général de
la mondialisation, du développement
et des partenariats



Pauline Carmona,
Chef de la mission
de la gouvernance démocratique



L'approche française

des droits de l'homme

La promotion et la protection des droits de l'homme et des processus de démocratisation constituent une composante essentielle de la politique étrangère de la France et de l'Union européenne. Cela passe par des actions sur le plan politique et diplomatique au niveau national, européen et international et se conjugue avec des actions de coopération et de soutien sur des thématiques prioritaires. Cette politique s'inscrit dans le cadre de la stratégie française de promotion de la gouvernance démocratique adoptée en décembre 2006 par le Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID).

Cette approche française de la gouvernance démocratique dépasse la seule question des institutions. Elle s'attache au **processus d'élaboration des décisions, à leur mise en œuvre et à la participation des acteurs** en vue de promouvoir l'État de droit et de protéger et défendre les libertés individuelles. Ayant pour corollaire les **objectifs du millénaire pour le développement**, cette stratégie vise à une protection du droit à une vie décente, à la lutte contre les discriminations et à la pleine jouissance des droits économiques, sociaux et culturels.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS ET ONG

Ce projet élaboré avec la Fédération internationale des ligues des Droits de l'Homme (FIDH) porte sur la protection des défenseurs des droits de l'Homme et le renforcement des réseaux d'influence de la société civile. Axé autour de la justice pénale internationale et de la thématique du genre dans 43 pays de la Zone de Solidarité Prioritaire, son budget pour 2007-2010 est de 2,3 millions d'euros.

Lancé en 2008, le programme « renforcement des organisations de la société civile du sud pour la promotion de la démocratie et le respect de droits de l'homme dans ces pays » a permis le soutien à 23 projets pour un engagement total de 7,5 millions d'euros.

Outils, atouts, chiffres

Une expertise reconnue dans le domaine des droits de l'homme au niveau international (plaidoyer politique et diplomatique, participation aux débats internationaux), vivier d'experts.

Une forte capacité opérationnelle grâce au **réseau diplomatique français à l'étranger**, deuxième réseau diplomatique mondial après les États-Unis :

- 60 ambassades ;
- 128 sections consulaires ;
- 504 consulats honoraires ;
- 184 centres/instituts culturels et 968 Alliances françaises.

Une mise en place progressive de pôles gouvernance dans les ambassades de France, qui prennent en compte de manière transversale les thématiques prioritaires relatives aux droits de l'homme.

Un rôle de facilitateur et de levier afin de permettre l'accès à des ONG aux financements internationaux et européens (Instrument européen de la démocratie et des droits de l'homme, IEDDH).



Émeutes durant la période de l'Apartheid, Afrique du Sud © UN

Défendre

les droits des femmes

Les droits des femmes constituent l'une des priorités de l'action extérieure de la France en matière de respect et de protection des droits de l'homme.

Depuis plusieurs années, la France joue un rôle actif dans l'adoption de textes et d'engagements internationaux. Des résolutions onusiennes soutenues par la France affirment notamment que les femmes, qui sont souvent les principales victimes des conflits armés, peuvent jouer un rôle clef dans le rétablissement de la paix et la reconstruction post-conflit.

La France appuie également les travaux du Comité conventionnel chargé d'assurer le suivi de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW), convention ratifiée par la France en 1984.

Durant la Conférence « Pékin + 15 » qui s'est tenue à New York en mars 2010, la France a tenu à rappeler les engagements pris à Pékin en 1995, concernant l'abrogation de lois discriminatoires à l'endroit des femmes.

Au niveau européen, ce soutien français s'est concrétisé par l'adoption de **Lignes directrices de l'Union européenne sur les violences faites aux femmes** (décembre 2008) qui servent de feuille de route à l'ensemble du réseau diplomatique européen.

Sur le plan national, la diplomatie française a également mis en place une **plate-forme « Égalité femmes-hommes et développement »**.

UN PARTENARIAT AVEC L'UNIFEM

Depuis 2004, Le MAEE soutient les actions de promotion et de protection des droits des femmes dans le monde arabe (Algérie, Jordanie, Liban, Maroc, Tunisie et Territoires palestiniens), en partenariat avec l'UNIFEM (Fonds de développement des Nations unies pour les femmes). Il a soutenu à hauteur de 2,32 millions d'euros un projet qui s'attache à renforcer la connaissance ainsi que les capacités des institutions et ONG dans le domaine des droits des femmes et de la famille.

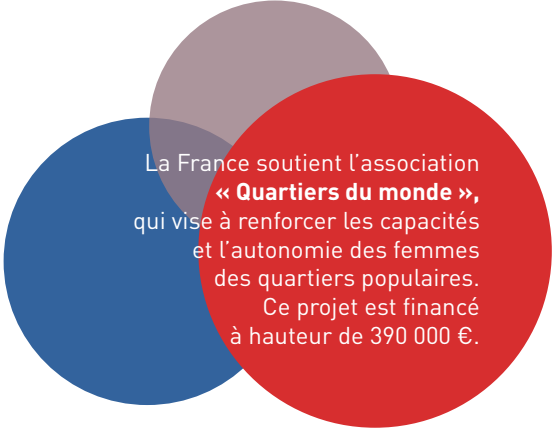
En 2010, le MAEE met en place un projet du Fonds de solidarité prioritaire (FSP) sur la lutte contre les violences faites aux femmes d'un montant d'1,5 million d'euros. Ce FSP se concentrera sur six pays d'Afrique sub-saharienne et du monde arabe.

➤ POUR ALLER PLUS LOIN

Fiche Repères :

« La France et les droits des femmes »

Disponible sur www.diplomatie.gouv.fr



La France soutient l'association « Quartiers du monde », qui vise à renforcer les capacités et l'autonomie des femmes des quartiers populaires. Ce projet est financé à hauteur de 390 000 €.



La protection de l'enfance dans les conflits armés

Des centaines de milliers d'enfants sont toujours associés aux forces et aux groupes armés à travers le monde, soit en participant directement aux hostilités, soit indirectement, en jouant un rôle d'appui (cuisiniers, porteurs, espions, démineurs, gardiens d'exploitations de pétrole ou de diamants...). En outre, des mineurs sont souvent employés à des fins sexuelles.

La France accorde une attention toute particulière à la promotion et la protection des droits de l'enfant et à leur réinsertion. Depuis sa mise en place en 2005, la France joue un rôle actif au sein du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants dans les conflits armés.

La France soutient :

- **End Child Prostitution France**, un programme de protection des enfants des pays en développement contre l'exploitation sexuelle et commerciale (90 000 €)
- **Handicap International**, à travers un programme visant au respect des droits des enfants en situation de handicap en Algérie (114 500 € pour la 3^e année du projet)

➤ POUR ALLER PLUS LOIN

Fiche Repères :

« **La France et la priorité aux droits des enfants** »

Disponible sur www.diplomatie.gouv.fr

LE PROGRAMME « ENFANTS DANS LES CONFLITS ARMÉS »

La France mène depuis 2008, en partenariat avec des ONG françaises et internationales, un projet pluriannuel de coopération visant à améliorer la protection des enfants dans les conflits armés dans la région de l'Afrique des Grands Lacs et celle de l'Afrique Centrale et de l'Est. Dans ces deux régions, les interventions sont articulées autour : 1) la protection et l'assistance à la réinsertion durable des enfants victimes ; 2) la prévention et sensibilisation contre l'utilisation d'enfants dans les conflits armés et de leurs droits ; 3) le renforcement des capacités des communautés et des autorités pour la prise en charge de la gestion des enfants victimes des conflits armés.

Le soutien de la France à ce programme en partenariat avec l'UNICEF, le Bureau international catholique de l'enfance (BICE) et *Save The Children* s'élève à 2 millions d'euros pour 2008-2011.



Un enfant irakien, réfugié à Damas, Syrie
© Union européenne



Ville de Ganta, Liberia © CICR, Teun Anthony

La lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre

La France à l'initiative

Plus de 80 pays interdisent aujourd'hui les relations sexuelles entre personnes de même sexe. Les peines encourues vont parfois jusqu'à la peine de mort.

En décembre 2008, la France et les Pays-Bas présentaient conjointement, à l'Assemblée générale des Nations unies, le texte de la **Déclaration relative aux droits de l'homme, à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre**. Signée par 67 États, cette Déclaration constitue une avancée historique dans la reconnaissance de la lutte contre les violations des droits de l'homme fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Forte mobilisation internationale

Depuis 2005, la journée *International Day Against Homophobia and Transphobia* (IDAHO) mobilise les opinions publiques sur les problèmes liés à l'homophobie et à la transphobie. La date du 17 mai a été choisie pour commémorer la décision de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en 1990, de retirer l'homosexualité de la liste des troubles du comportement.

À l'issue d'une conférence internationale qui s'est tenue à Paris en mai 2009 sur le thème de l'homophobie, la France a créé **un fonds de soutien international** pour financer des actions concrètes. Également soutenu par les Pays-Bas et la Norvège, ce fonds, géré par France coopération internationale (FCI), finance des actions de soutien aux acteurs de la société civile travaillant dans des pays où les besoins sont les plus avérés et dispose d'un budget de 200 000 euros sur 2010-2012.



Défense des droits des homosexuels, Brésil © IDAHO

➔ POUR ALLER PLUS LOIN

Fiche Repères :

« La France et le Fonds de soutien droits de l'homme, orientation sexuelle et identité de genre »

Disponible sur www.diplomatie.gouv.fr





La justice pénale internationale et la lutte contre l'impunité

Le développement de la justice pénale internationale constitue un axe important de la politique étrangère française.

À ce titre, elle a joué un rôle prépondérant en faveur de la création de la **Cour pénale internationale** (CPI), première juridiction pénale internationale

permanente, dont le statut a été adopté à Rome le 17 juillet 1998.

La France participe à des actions de sensibilisation des États non encore parties à la CPI, en vue de parvenir à l'universalité effective de la compétence de la Cour.

LA COUR PÉNALE INTERNATIONALE : MANDAT ET DÉFIS

La CPI est chargée de juger les personnes accusées des crimes les plus graves (crime de génocide, crime contre l'humanité, crime de guerre) et fonctionne selon un principe de complémentarité (elle ne fonctionne que lorsque les tribunaux nationaux n'ont pas la volonté ou la capacité de mener des enquêtes ou d'engager des poursuites).

Opérationnelle depuis huit ans, le fonctionnement de la CPI et ses principes juridiques restent toutefois largement méconnus de la plupart des juristes et des décideurs des États parties à la Cour.

Dans le cadre de la sensibilisation au travail effectué par la Cour, la France a co-organisé en décembre 2009 à Dakar un séminaire régional «Regards croisés sur les enjeux et perspectives de la justice pénale internationale: la Cour pénale internationale et les juridictions nationales», avec la CPI, la FIDH et le ministère de la Justice. Le programme avait pour objet de renforcer les capacités des juristes et des décideurs des États parties à la Cour afin d'approfondir leurs connaissances sur son fonctionnement. Le MAEE entend multiplier ce type d'actions en Afrique, dans le monde arabe et en Amérique latine.



Les juges du Tribunal pénal international pour le Rwanda, en présence de Ban Ki-Moon © UN

Le soutien à la justice transitionnelle

Née de la recherche d'un équilibre entre la justice pénale ordinaire et les mécanismes traditionnels de réconciliation des communautés, la justice transitionnelle est considérée par la France comme un **outil privilégié de maintien de la paix** régionale ainsi qu'un élément dans la **lutte contre l'impunité et le respect des droits de l'homme**.

Depuis 2006, la France s'est engagée dans des projets de coopération en lien avec la justice transitionnelle. Peu connu dans le monde francophone, ce processus vise à soutenir la prévention de conflits et le rétablissement de l'État de droit. Dans la pratique, la justice transitionnelle se décline en plusieurs mécanismes dont les plus connus sont les **commissions Vérité et Réconciliation**. La justice transitionnelle comprend **quatre « piliers » majeurs : le droit à la vérité, le droit à la justice, le droit à la réparation et l'exigence de non-répétition** grâce à la mise en place de réformes institutionnelles.

La France pèse également dans les débats internationaux pour intégrer les concepts et les enseignements tirés des mécanismes de justice transitionnelle dans les processus de **réforme des systèmes de sécurité** (RSS) ou de **désarmement, démobilisation et réintégration** (DDR).

LES SÉMINAIRES DU MAEE

Depuis plusieurs années, le MAEE coorganise avec l'ONG *International Center for Transitional Justice* (ICTJ) des séminaires de sensibilisation à la justice transitionnelle à destination des professionnels (agences multilatérales, ONG, gouvernements, fondations, universités...).

La France a cofinancé et organisé en partenariat avec la Suisse et le Centre des Nations unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale, une conférence régionale sur « La justice transitionnelle : une voie vers la réconciliation et la construction d'une paix durable », à Yaoundé (Cameroun) en novembre 2009.



Retour de Cambodgiens réfugiés dans des camps en Thaïlande (train du HCR à l'approche de Phnom Penh, 1992) © UN Photo / P. Sudhakaran



Protéger les défenseurs des droits de l'homme

Les défenseurs des droits de l'homme sont souvent directement menacés pour leur engagement en faveur du respect des libertés fondamentales et l'action des organisations de la société civile est régulièrement entravée (confiscation de documents ou vols de données, poursuites judiciaires, etc.).

La question des défenseurs est partie intégrante de la volonté du ministre des Affaires étrangères et européennes, qui a souhaité faire de chaque ambassade **une « maison des droits de l'homme »** ayant notamment pour mission d'accueillir, d'écouter et de protéger les défenseurs des droits de l'homme.

Partenariat avec la FIDH

En matière de coopération, le MAEE travaille depuis 2003 avec la FIDH dans le cadre de deux programmes successifs du Fonds de solidarité prioritaire (FSP) qui visent à **protéger les défenseurs des droits de l'homme menacés ou des associations qui sont la cible de la répression**. Cette orientation passe aussi

par le soutien à l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme.

Participation aux débats au sein des instances européennes et internationales

La politique française s'inscrit également dans un cadre européen, et en particulier celui des **lignes directrices sur les défenseurs des droits de l'homme** adoptées en 2004. Celles-ci prévoient notamment que les **missions diplomatiques de l'Union européenne communiquent sur une base régulière avec un réseau de défenseurs et suivent leur situation**. La question des défenseurs fait également partie du dialogue politique que l'Union européenne conduit avec les pays tiers.

Le MAEE soutient des actions de formation en matière de droits de l'homme, comme celles menées à l'Institut international des droits de l'homme René Cassin (IIDH) de Strasbourg.



Une défenseure des droits de l'homme, issue d'une minorité ethnique du Vietnam © GVC Project

Lutter contre la traite des êtres humains

Les instruments juridiques

La **Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale** a établi un cadre pour la mise en œuvre d'une coopération policière et judiciaire internationale permettant d'améliorer la prévention et la répression des phénomènes de criminalité organisée.

La France a ratifié la «**Convention de Palerme**» et son protocole additionnel visant à prévenir et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. La France a également ratifié la convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (TEH), dite «**Convention de Varsovie**». La TEH comprend l'exploitation sexuelle, le travail forcé, l'esclavage domestique, la mendicité forcée.

Participation aux débats au sein des instances nationales et internationales

Le MAEE s'appuie sur l'expérience française en matière de lutte contre la TEH et vise à la faire valoir au sein des instances internationales pour encourager l'universalisation du protocole de Palerme. Il participe également au groupe de travail intergouvernemental de l'ONU DC sur la lutte contre la TEH, dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de cette Convention.

Enfin, il travaille au sein du groupe de travail multidisciplinaire sur la lutte contre la TEH en France. Ce groupe de travail, composé des principaux acteurs nationaux, est chargé d'élaborer un plan d'action national français.

PROJET DE PRÉVENTION DES RISQUES DE TRAITE EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

En 2010, le MAEE cofinance un projet de prévention des risques de traite liés à la migration des mineurs en Bosnie-Herzégovine, dans la région de Tuzla.

Le MAEE contribue également au «Fonds gouvernance» de l'OSCE qui a permis de financer, depuis 2003, plusieurs projets de lutte contre la traite des êtres humains (Arménie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Kirghizistan, Moldavie, Monténégro, Ouzbékistan, etc.).

Un conseiller technique régional Europe du Sud-est

Depuis 2007, un assistant technique «lutte contre la TEH», positionné à Vienne (ONU DC, OSCE), a compétence sur seize pays d'Europe du Sud-est. Il a pour mission d'animer un réseau pluridisciplinaire de professionnels au niveau régional.

La France soutient :

- Le renforcement de la profession d'avocat et de la défense au Cambodge et au Laos à travers l'ONG **Avocat sans Frontières** pour 531 206 €
- Le mouvement abolitionniste mondial à travers l'ONG **Ensemble contre la peine de mort** (subvention de 200 000 €)



«Haïti» © UN



7 ENGAGEMENTS POUR LES DROITS DE L'HOMME

Engagement n° 1

Promouvoir les droits de l'homme de manière transversale dans l'ensemble des secteurs de la coopération française (conformément aux stratégies adoptées en matière de gouvernance démocratique – décembre 2006 – et de genre – 2008).

Engagement n° 2

Concentrer l'action publique de la France sur les priorités de la politique française de coopération en matière de droits de l'homme : protection des droits des femmes et lutte contre les violences faites aux femmes, protection de l'enfance dans les conflits armés, lutte contre l'homophobie et la transphobie, lutte contre l'impunité et les disparitions forcées, protection des défenseurs des droits de l'homme.

Engagement n° 3

Renforcer le partenariat multilatéral, en s'assurant que les actions françaises nourrissent les efforts de l'Union européenne dans le cadre d'un dialogue de qualité avec les organisations de la société civile (financement de l'Instrument européen à la démocratie et aux droits de l'homme).

Engagement n° 4

Promouvoir les formations en matière de droits de l'homme dispensées par les centres universitaires (IIDH) ou professionnels (CISAP de l'ENA).

Engagement n° 5

Accompagner les efforts et les actions des organisations régionales, par un dialogue politique et la mise à disposition d'assistance technique de courte et de longue durée, notamment à vocation régionale.

Engagement n° 6

Renforcer les échanges avec les organismes privés et les fondations afin de mieux faire connaître la coopération française et de récolter des fonds.

Engagement n° 7

Développer des outils de formation à destination du personnel diplomatique et de coopération (points focaux droits de l'homme) et valoriser les actions de coopération développées par les ambassades.



L'ambassadeur pour les droits de l'homme, François Zimeray, en mission au Tchad, juin 2010 © MAEE

DGM/Direction de l'économie globale
et des stratégies du développement
Mission de la gouvernance
démocratique



Serge Tomasi,
*Directeur de l'économie globale
et des stratégies du développement*



Pauline Carmona,
*Chef de la mission
de la gouvernance démocratique*

La Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du ministère des Affaires étrangères et européennes

Les missions du ministère des Affaires étrangères et européennes sont :

- la synthèse et la mise en perspective de l'information sur l'évolution de la conjoncture internationale ainsi que la préparation des décisions de politique étrangère des autorités françaises ;
- la conception de la politique extérieure de la France ;
- la coordination des relations internationales de la France ;
- la protection des intérêts français à l'étranger et l'assistance aux ressortissants français hors du territoire.

La Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM), créée en avril 2009 dans le cadre de la réorganisation du MAEE, permet à la diplomatie française de mieux anticiper, identifier et répondre aux défis de la mondialisation.

Confronté à des enjeux globaux qui ont un impact direct sur la vie de nos concitoyens, ainsi qu'à une multiplication des acteurs, le MAEE entend mettre ainsi l'accent sur le nécessaire traitement de ces enjeux planétaires, convaincu que chacune des grandes questions économiques, culturelles et sociétales appelle une action collective avec davantage d'ouverture et de partenariats, d'anticipation, de coordination interministérielle, de réactivité, d'interdisciplinarité et une approche résolument européenne.

Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Direction générale de la mondialisation,
du développement et des partenariats

27, rue de la Convention

CS 91533 – 75732 Paris Cedex 15



Direction de la communication et du porte-parolat

www.diplomatie.gouv.fr